

Futur centre aquatique du Pays de Chantonnay

La construction du futur centre aquatique est prévue sur la parcelle située rue de la Plaine, sur la commune de Chantonnay, en face de la salle Antonia.

Le bâtiment d'environ 3 000 m² est dimensionné pour accueillir 100 000 visiteurs et 38 000 élèves par an. Il comprendra un bassin sportif de 25 m et 6 lignes d'eau, un bassin d'activités, un bassin balnéo ludique, un pentagliss ainsi que des jets d'eau intérieur et extérieur. Un espace bien-être sera aménagé avec hammam, sauna et solarium pour offrir un moment de détente aux futurs visiteurs.

Pour concevoir le centre aquatique, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a choisi le groupement de TNA Architectes. Le cabinet d'architecture parisien a dessiné les esquisses du futur bâtiment.



Vue depuis le boulevard Promet Votčák



Vue de l'entrée

JEU-CONCOURS « IMAGINE LE NOM DE TON FUTUR CENTRE AQUATIQUE ! »

Afin de donner une identité au futur équipement aquatique, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay organise un jeu-concours du 25 juin au 31 octobre 2018 inclus. Le candidat désigné lauréat par le Conseil communautaire gagnera une année d'entrée gratuite nominative pour toutes les zones du centre aquatique.



Le règlement du jeu-concours est téléchargeable sur le site Internet : www.cc-paysdechantonay.fr

Pour participer, nous vous invitons à remplir le formulaire disponible sur le site Internet de la Communauté de communes www.cc-paysdechantonay.fr ou sur le bulletin « Pays de Chantonnay Infos » n°51 de Juillet 2018.

Vous devez ensuite l'envoyer sous enveloppe timbrée à l'adresse suivante : Communauté de communes du Pays de Chantonnay - 65, avenue du Général de Gaulle - BP 98 - 85111 CHANTONNAY Cedex

Ou le déposer à l'accueil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay dans une urne réservée à cet effet pendant les heures d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.